

## SERVICES FINANCIERS

## La juridiction mauricienne face à son destin devant l'Union européenne

Le secteur mauricien des services financiers n'a pas eu la même réputation aux yeux des Européens que son tourisme. La juridiction mauricienne est considérée comme peu coopérative en termes de combat contre le blanchiment d'argent et le financement des activités liées au terrorisme. En ce 1<sup>er</sup> octobre, l'inscription de Maurice sur la liste noire de l'Union européenne prend officiellement effet. En attendant d'en sortir, ce qu'espèrent les autorités, les pays concurrents en profitent.

Il est peu certain que les opérateurs qui évoluent dans le secteur des services financiers accueillent le premier jour d'octobre avec un large sourire. Encore moins le gouvernement de Maurice. La présence de la juridiction mauricienne sur la liste noire de l'Union européenne (UE) prend officiellement effet aujourd'hui.

Depuis mai, la réputation de notre juridiction en tant qu'espace où l'on n'attache pas suffisamment l'importance que les pays de l'UE souhaitent au combat contre le blanchiment de l'argent sale et les activités associées au financement du terrorisme a pris un coup. Deux phénomènes qui, ensemble, constituent une des plus grosses menaces contre la stabilité du système financier mondial.

L'évaluation dont la performance de la juridiction mauricienne a fait l'objet lui a valu d'être placée sur une liste grise du Groupe d'action financière (GAFI) et sur la liste noire de l'UE. Le GAFI est

une organisation intergouvernementale dont la principale mission consiste à veiller que les règles de bonne conduite dans le domaine financier soient respectées. Le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sont considérés comme les deux principaux délits les plus à risque contre la stabilité du système financier de l'Europe.

La démarche de l'UE est suffisamment sérieuse puisqu'en dépit des efforts déployés par le gouvernement pour être aux normes des exigences réclamées, dans son édition du 19 juin 2020, l'*Official Journal of the European Union* fait état que la juridiction mauricienne est inscrite sur sa liste noire. Seule consolation, s'il en fallait en trouver une, Maurice n'est pas la seule juridiction à s'être trouvée dans une telle posture. La mesure touche également les Bahamas, la Barbade, le Botswana, la Cambodge, le Ghana, la Jamaïque, la

Mongolie, le Myanmar (ex-Birmanie), le Nicaragua, le Panama et le Zimbabwe.

Le reproche fait à ces pays s'articule autour des carences observées dans les garanties fournies par ces juridictions, prouvant qu'elles ne constituent pas un espace où des entreprises et des particuliers voulant éviter d'honorer leurs obligations fiscales peuvent transférer leur argent sur des comptes bancaires. L'établissement de cette liste est loin d'être une déclaration de guerre contre les pays évoqués. Il s'agit tout simplement d'un signal fort que tout n'est pas rose dans une juridiction et que les mesures appropriées doivent être prises. Les efforts pour y parvenir sont fournis des deux côtés. Dans le cas de Maurice, on a vu une volonté de deux partenaires pour que les choses changent.

L'UE est loin de se comporter comme un professeur avec un *non bazar* à la main. Elle apporte tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à éliminer les carences

qui constituent une menace pour son système financier. À titre d'exemple, on peut citer l'organisation récente par le ministère des Services financiers et l'EU AML/CFT Global Facility d'un atelier de travail sur le *Suspicious Transaction Reporting*. Du côté de Maurice, on n'a pas lésiné sur les moyens pour démontrer sa détermination à permettre au secteur des services financiers d'évoluer dans la transparence et selon les normes souhaitées par l'UE et le GAFI.

Il y a des raisons d'espérer que ce n'est plus la question de la présence de la juridiction mauricienne sur la liste noire qui devrait être d'actualité mais plutôt l'annonce par le Conseil européen, l'instance suprême de l'Union européenne, que Maurice ne fait plus partie de cette liste. En d'autres termes, se demander plutôt si le nom de la juridiction mauricienne devrait ou non continuer à être inscrit sur cette liste noire.

Lindsay PROSPER  
& Laetitia MELJODOR



Nombreux sont les acteurs du secteur des services financiers qui voudraient bien croire que le ciel va se décaler. Et que Maurice sera bientôt enlevé de la liste noire de l'UE...

## DES MESURES PRISES POUR REMÉDIER AUX CARENCES

S'il est vrai qu'il est difficile de lire dans l'esprit des dirigeants de l'UE, qui sont les seuls maîtres à bord en ce qui concerne la protection de leur système financier, Maurice n'a jamais fait le récalcitrant. Dans ce genre de situation, ce qui compte, ce n'est pas tant le score réalisé mais la prédisposition à faire amende honorable lorsque des carences sont signalées. Les initiatives prises par Maurice, sitôt qu'elle a pris connaissance de sa présence et sur la liste du GAFI et sur celle de l'UE, sont, entre autres :

● L'ouverture et la recherche de dialogue avec l'UE même si la présente décision a été prise sans consultation préalable avec Maurice contrairement à une pratique qui a existé entre les deux parties jusqu'ici.

● Puisque la démarche de l'UE s'appuie sur la décision du GAFI, qui a publié une liste de juridictions qui nécessitent une surveillance accrue, dès février 2020, le pays a pris un engagement politique solennel de mettre en place les recommandations de l'organisme intergouvernemental conséquemment à la publication de sa liste grise. Le pays n'a pas manqué de préciser que selon le plan d'action du GAFI, il n'avait aucune carence au niveau technique de son adhésion aux normes préconisées par cet organisme.

● La décision du gouvernement d'effectuer une révision complète des législations existantes relatives au combat contre le blanchiment d'argent et le financement des activités associées au terrorisme. Résultat de cette démarche : le mode de fonctionnement du secteur mauricien des services financiers opère en toute conformité avec 35 et 40 recommandations comparativement à une liste de seulement 14 recommandations auxquelles le pays était en conformité jusqu'ici. C'était en septembre 2018, dans le cadre de la publication d'un rapport d'évaluation.

● L'émergence du Covid-19 depuis le 20 mars n'a eu aucun impact quant à la détermination du gouvernement de montrer son intérêt de respecter son engagement à soumettre un rapport sur les progrès réalisés dans le cadre de l'application du plan d'action recommandé par le GAFI.

● La juridiction mauricienne n'a pas refusé d'accueillir l'aide que lui a offerte l'UE par le biais de l'AML/CFT Global Facility, un fonds d'aide. Il a adopté la même posture lorsque l'Allemagne, un membre influent de l'UE, en a fait autant par l'intermédiaire de la *German Development Agency*. Une démarche visant à permettre à Maurice d'améliorer le niveau de sa conformité aux exigences financières de l'UE.

Qu'à cela ne tienne, un des signes qui manifeste la volonté du gouvernement à honorer son engagement politique pour combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme est la promulgation, le 9 juillet, de l'*Anti-Money Laundering and Combating the financing of terrorism (Miscellaneous provisions) Act 2020*.

## SAMADE JHUMMUN : «NOUS SAVONS QUE LA JURIDICTION MAURICIENNE SERA RETIRÉE DE LA LISTE NOIRE DE L'UE DANS UN PROCHE AVENIR.»

■ Sollicité, Samade Jhummun, Chief Executive Officer (CEO) du Global Finance Mauritius, plateforme regroupant différentes catégories d'opérateurs qui évoluent dans le secteur des services financiers, se dit plus optimiste que jamais. «Nous savons que la juridiction mauricienne sera retirée de la liste noire de l'UE dans un proche avenir en dépit des défis auxquels elle est confrontée.» Son optimisme repose sur le fait que la juridiction mauricienne démontre sa capacité à évoluer conformément aux normes internationales, comparativement à certaines autres juridictions qui vont devoir se soumettre aux exigences des exercices de révision de leur mode opératoire. Le CEO de Global Finance Mauritius de poursuivre qu'il trouve dommage que l'inclusion de la destination mauricienne sur la liste noire de l'UE devient officielle à un moment où toutes les économies font de leur mieux pour se remettre sur les rails à la suite de l'émergence du Covid-19. Pour lui, il demeure impératif que le nom de la juridiction mauricienne soit retiré le plus vite possible de la liste grise du GAFI et de la liste noire de l'UE. Il argue qu'avec la rentrée en opération de la présence de la juridiction mauricienne sur la liste noire de l'UE, les transactions internationales vont subir des vérifications soutenues. «Nous soutenons tous les efforts que fera le gouvernement dans ce domaine. En attendant, il est de notre devoir de tout mettre en œuvre pour renforcer la confiance des investisseurs dans notre juridiction. (...) Nous sommes tenus d'assurer une communication permanente afin de permettre à la juridiction mauricienne de faire amende honorable au sujet des carences repérées tant par l'UE que par le GAFI.»

## Port-Louis sur la liste noire, Kigali en pleine ascension

EN perte de vitesse dans son rôle de plateforme pour l'investissement en Afrique, étant sur la liste noire de l'UE, Maurice laisse la porte ouverte au Rwanda (dont la capitale est Kigali), qui pourrait s'imposer en alternative sérieuse à travers le *Kigali International Financial Center (KIFC)* dans les années à venir. Analyses dans un premier temps les implications d'une validation de la présence de Maurice sur cette fameuse liste noire.

«Pour commencer, les banques vont redoubler de vigilance et cela risque de retarder les transactions dans le cas où elles ne les rejettent tout simplement pas. Il est aisé à savoir que l'*European Investment Bank* utilise Maurice comme plateforme pour plusieurs transactions

en Afrique, et là elle ne pourra plus le faire. Fort heureusement, nous ne perdrons pas les projets en cours et pouvons garder les transactions en cours jusqu'en décembre 2021, le temps de sortir de cette liste», explique Shahed Hoolash, président de l'*Association of Trust and Management Companies (ATMC)*.

Quid de la concurrence ? Elle est à prendre au sérieux, d'autant que le KIFC a signé, en juin, un accord de partenariat avec le groupe CDC afin de bénéficier de l'expertise du groupe britannique dans le développement de ce nouveau centre financier international. «Il est clair que le Rwanda veut se positionner. Il est en bonne voie pour devenir un centre financier mais il n'en est qu'à ses débuts et cela prendra du temps. Maurice est déjà connu des investisseurs. Nous avons un problème spécifique qui est la liste noire et nous devons sortir de cette liste au plus vite. Les pays d'Europe pourraient utiliser le Rwanda mais pour assurer le service, il faut quand même de l'expérience et Maurice a des années d'expérience.»

Quel est l'objectif à long terme du Rwanda dans l'offshore ? «Rwanda already has a strict compliance framework which makes the country an ideal conduit for multinational investment deals», disait le Chief Executive Officer de Rwanda Finance, Nick Barigye, sur le site en ligne du CDC, en juin.

Dans cette optique, Juris Tax, une société mauricienne, a récemment rejoint la mouvance rwan-

daise dans son ascension. Quelle est la raison de cette décision ? «Nous sommes une compagnie locale qui veut s'agrandir dans la région et sur le marché africain. Le Rwanda a tous les atouts et progresse dans la bonne direction. Il faut se rendre à l'évidence que plusieurs compagnies opérant dans le global business investissent massivement en Afrique, en particulier l'Afrique subsaharienne, l'Afrique du Sud et l'Afrique de l'Ouest. Le Rwanda, en plus d'être business friendly et politiquement stable, fait preuve d'une grande détermination pour le changement et veut diversifier ses secteurs d'activité économique», fait ressortir Nishi Kichenin, Chief Executive de Juris Tax. Selon elle, si les services financiers représentent un axe important

de l'économie locale à Maurice, nous sommes pour l'instant trop dépendant des secteurs traditionnels comme le tourisme et le textile. «Le Rwanda veut se diversifier et devenir le cœur de l'Afrique en matière d'investissement. Dans le futur, nous pensons qu'il se positionnera en tant que plateforme tournante d'investissement sur le continent. Nous souhaitons donc rejoindre cette mouvance en apportant nos compétences.» Pour Juris Tax, la stratégie de rejoindre le Rwanda ne date pas d'hier, même si la juridiction rwandaise commence à faire ses premiers pas en tant que centre financier international. «Il reste cependant un concurrent sérieux pour Maurice sur le long terme», ajoute Nishi Kichenin.

## ?uestions à... Assad Abdullatiff, «Managing Director» d'Axis

## «Les institutions financières de développement basées dans l'UE utilisent toujours Maurice comme juridiction»

■ Jour-J. En ce 1<sup>er</sup> octobre, Maurice est bel et bien officiellement blacklisted. Sans détour, cela implique quoi pour notre secteur des services financiers ?

Nous nous étions préparés à cette éventualité depuis qu'on a annoncé que Maurice se retrouve sur la liste noire, le 7 mai 2020. Malgré l'énorme travail effectué par les autorités, il allait toujours être difficile de mener à bien un tel exercice en quelques mois lorsque le GAFI avait, lui-même, donné à Maurice plus d'un an et demi pour le faire.

On se souviendra que nous ne sommes pas sur la liste noire du GAFI mais seulement sur sa liste de suivi. Mais l'UE a décidé de mettre sur sa liste noire tous les pays ne figurant pas sur la liste blanche du GAFI. Ceci explique donc l'urgence de sortir de la liste de suivi du GAFI afin de pouvoir sortir, dans la foulée, de la liste noire de l'UE.

Il y a deux conséquences pour les pays figurant sur la liste noire de l'UE. Les établissements financiers européens seront tenus d'appliquer une vigilance renforcée des transactions à partir et vers Maurice. Mais aussi, les entités mettant en œuvre des fonds de l'UE ne pourront, sauf dérogation, entreprendre des opérations nouvelles ou renouvelées avec des entités établies à Maurice.

■ À partir de là, que pouvons-nous faire et quand pouvons-nous espérer sortir de cette liste ?

Le travail en vue de sortir de la liste de suivi du GAFI avait déjà débuté en novembre 2019. Mais tout a accéléré depuis qu'on a annoncé que Maurice se retrouve sur la liste noire de l'UE. Toutes les parties prenantes se sont attelées, sans tarder, à adresser les cinq actions restantes du GAFI, sur un total de 58. Le *National AML/CFT Core Group* – présidé par le secrétaire financier et qui regroupe toutes les institutions concernées, et au sein duquel le secteur privé est aussi représenté à travers la MBA, l'ATMC/GFM – se réunit chaque semaine pour suivre l'évolution du plan de travail. Aussi, un comité ministériel présidé par le Premier ministre se réunit régulièrement pour se tenir informé des délibérations du *National AML/CFT Core Group*. Des rapports réguliers sont ensuite transmis au GAFI pour informer du progrès entrepris par Maurice.

Nous espérons que le GAFI tiendra compte du progrès réalisé par Maurice pour remédier aux carences restantes. Généralement, la sortie d'un pays de la liste est entreprise lors d'une réunion plénière du GAFI. La prochaine session plénière a lieu ce mois-ci et le calendrier est

peut-être trop court pour s'attendre que Maurice soit alors enlevé de la liste. Quant à la session plénière suivante, elle aura lieu en février 2021. Il est à espérer que Maurice aura alors adressé les cinq points restants à la satisfaction du GAFI. Une fois que celui-ci aura retiré Maurice de sa liste de suivi, l'UE le fera à son tour de sa liste noire dans un délai de six semaines, sans exigence de conformité supplémentaires.

■ Maurice sur la liste noire, est-ce une bonne nouvelle pour nos concurrents ?

Dans une certaine mesure oui, parce que nos concurrents utiliseront cela pour inciter les clients à passer par leur juridiction au lieu de la nôtre. Toutefois, les clients qui connaissent Maurice, ainsi que les intermédiaires professionnels tels que les cabinets d'avocats et de comptables internationaux, entre autres, sont conscients de la robustesse de notre cadre juridique et réglementaire en matière de LBC/FT. Ils apprécient que les carences du GAFI ne soient pas des carences techniques mais que l'organisme souhaite que l'on démontre l'efficacité avérée du cadre réglementaire. Nous espérons donc qu'ils continueront à utiliser et à recommander Maurice comme centre financier international.

■ Quel est le mood des opérateurs du Global Business ?

C'est un sentiment mitigé car clairement nous aurions souhaité ne pas figurer sur cette liste et nous pensons également que nous ne devrions pas l'être. Mais nous n'avons, fort heureusement, pas assisté non plus à une migration des entreprises vers d'autres juridictions, ce que nous craignons à un moment donné. Nous n'avons pas non plus rencontré de problèmes majeurs concernant les transactions bancaires avec les banques européennes malgré les exigences renforcées de due diligence. Les institutions financières de développement basées dans l'UE continuent à utiliser Maurice comme juridiction. Par conséquent, nous ne devrions pas voir une érosion de nos clients vers des juridictions concurrentes. Cependant, jusqu'à ce que nous sortions de la liste, nous devons être réalistes quant à notre capacité à attirer de nouveaux clients, surtout dans le domaine du capital-investissement (*Private Equity*).

■ L'Inde, qui représente un marché non-négligeable pour l'offshore mauricien, s'impose en concurrent à travers sa Gujarat International Finance Tec-City (GIFT City),



quid des conséquences pour le pays ?

Effectivement, d'autant plus que les modifications de la réglementation fiscale introduites par le gouvernement récemment fourniront une incitation spéciale aux fonds étrangers qui choisissent de déplacer leur base de Singapour ou de Maurice vers le centre international des services, la *GIFT City*. On ne peut que continuer de poursuivre notre stratégie de diversification afin d'être moins dépendants d'un marché en particulier. Cela nous permettra d'atténuer l'impact de ces types de facteurs externes sur notre juridiction. À cet égard, je salue l'initiative prise par le Conseil consultatif des services financiers de mettre à jour et d'achever la mise en œuvre du plan directeur des services financiers.

Propos recueillis par L.M.